

# Du droit à la vie

## Une lecture de Victor Hugo

Marc CRÉPON

### DU SECOURS DE LA LITTÉRATURE

Il y a des écrivains dont l'œuvre, hantée par la violence, se distingue par la présence obsédante de la figure ou de l'objet, dont la représentation récurrente, de nouvelles en romans, fait quasiment office de signature. Il n'est alors pas de récit qui ne soit, sous leur plume, le prétexte à une nouvelle description, comme si aucune occasion ne devait être manquée de renouveler le combat que cette violence appelle, en répétant, une vie durant, au fil de l'écriture, le geste de protestation, la mise en accusation, le cri de révolte que la conscience exige. Une telle répétition est d'abord le signe d'une extériorité persistante, d'une opposition du monde : la puissance des passions qui gouvernent l'État, la société, le peuple, quand ils résistent à la suppression aussi bien de cette même violence que des causes qui l'entretiennent. Éprouvant la force de leurs calculs meurtriers, elle trouve sa raison d'être dans l'obstination contraire des images et des discours, des raisonnements et des raccourcis, des artifices rhétoriques et des faux syllogismes qui nourrissent la « casuistique du sang » propre à ces calculs. À ceux qui croiraient pouvoir l'oublier, elle rappelle donc qu'il ne suffit pas de dénoncer une fois ce qui révolte la conscience, pour être quitte de son indignation.

Nous n'en avons pas fini aujourd'hui avec la peine de mort. Même si la guillotine est désormais rangée, au même titre que le gibet, la potence, la roue et les fers, au musée des tortures du passé, il se trouve en France, comme partout en Europe, des hommes et des femmes pour regretter

son abolition et des forces politiques pour faire de son rétablissement un argument de campagne. La fausse évidence de la loi du talion, la soif de sang qui confond justice et vengeance, le plaisir-désir du meurtre légal n'ont pas disparu des consciences. En dépit des règles de droit qui, notamment en Europe, le rendent quasiment impossible, le fantasme de son retour continue d'agiter des esprits convaincus de sa justice et de son exemplarité. Mais, surtout, la peine de mort divise le monde. Elle sépare en deux « familles » les États abolitionnistes et ceux qui maintiennent le principe et la pratique de la peine capitale. Parce que son abolition n'a rien d'universel, la peine de mort compte ainsi au nombre des violences qui exigent encore maintenant que leur cruauté soit rappelée, en dépit de tous les moyens mis en œuvre pour la masquer, et que les arguments qui la soutiennent soient combattus. Aucun secours alors ne saurait être négligé, à commencer par celui de ces grandes voix qui, de Cesare Beccaria à Robert Badinter en passant par Albert Camus, ont fait de ce combat l'œuvre d'une vie.

Mais dès lors que sont en jeu les ressources de l'écriture pour donner droit à son obsession et qu'il s'agit de penser l'endurance de sa représentation comme une arme contre la violence, il en est une que la durée et la constance de son engagement imposent plus qu'aucune autre : celle de Victor Hugo. Non seulement, en effet, l'auteur du *Dernier jour d'un condamné* fut un infatigable partisan de l'abolition de la peine de mort, militant à l'Assemblée constituante, multipliant les déclarations, les appels, les lettres de soutien réclamant la grâce de tel ou tel condamné, de l'assassin Tapner à Guernesey aux condamnés de Charleroi, mais rares sont ses romans dans lesquels n'apparaît pas la silhouette menaçante de la guillotine, avec ses montants peints en rouge, quand ce n'est pas le gibet ou toute autre forme du dispositif de ce que Hugo ne manque jamais une occasion de désigner comme un « meurtre légal ». Ainsi son premier roman, *Bug Jargal*, qui a pour toile de fond la révolte des esclaves à Saint-Domingue, est-il rythmé, d'un bout à l'autre, par une alternance de meurtres et d'exécutions capitales tantôt accomplis, dans un bain de violence, tantôt annoncés, différés et finalement perpétrés non sans d'infinis raffinements de cruauté. Puis, après *Le Dernier Jour d'un condamné*, c'est au tour du récit *Claude Gueux* de se terminer par l'exécution de celui auquel la société n'aura laissé aucune chance. Enfin,

lorsque quelque quarante ans plus tard paraît *Quatre-vingt-treize*, l'ombre de la guillotine s'étend, d'un bout à l'autre du roman, avant d'apparaître en pièces détachées, transportées par une charrette, sur la place d'un village et d'être finalement montée, de nuit, dans les dernières pages du roman, en vue de l'exécution qui le conclut.

Au premier abord, l'idée que cette chose éveillait était l'idée de l'inutile. Elle était là parmi les bruyères en fleur. On se demandait à quoi cela pouvait servir. Puis on sentait venir un frisson [...]. C'était peint en rouge. Tout était en bois, excepté le triangle qui était en fer. On sentait que cela avait été construit par des hommes, tant c'était laid, mesquin et petit; et cela aurait mérité d'être apporté là par des génies, tant c'était formidable. Cette bâtisse difforme, c'était la guillotine<sup>1</sup>.

#### TOUTE VIE SINGULIÈRE EST IRREMPLOÇABLE

Comment lutter contre les arguments qui présentent la peine de mort comme une nécessité sociale? Comment faire voir et faire comprendre ce que signifie d'abord et avant tout une exécution capitale? Comment montrer ce qu'exprime le fait d'une part d'ordonner, d'autre part d'assister et d'applaudir à la suppression légale d'une vie? Il y aura toujours quelque supercherie, quelque tour de passe-passe meurtrier à traiter cette question sans se donner la peine de rappeler ce qui fait la singularité d'une vie – de toute vie, quelle qu'elle soit et quels que soient les crimes dont elle est comptable. La force de la littérature qu'aucun traité, qu'aucun argumentaire théorique et juridique ne saurait effacer est de rendre possible un tel rappel. Lorsque Hugo, bouleversé par le spectacle d'un condamné en marche pour l'échafaud, entreprend le combat contre la peine de mort qu'il ne devait jamais abandonner, c'est cette

---

1. V. Hugo, *Quatre-vingt-treize*, p. 374. La longue description de la guillotine que Hugo propose dans ces pages peut être rapprochée de celle qu'il fait de l'arrivée de la guillotine à Alger dans *Choses vues*, en 1842 : «On distinguait des objets étranges, deux longues solives peintes en rouge, un panier peint en rouge, une lourde traverse peinte en rouge dans laquelle semblait emboîtée par un de ses côtés une lame épaisse et énorme de forme triangulaire. Spectacle autrement attirant, en effet, que le palmier, l'aloès, le figuier et le lentisque, que le soleil et que les collines, que la mer et que le ciel : c'était la civilisation qui arrivait à Alger sous la forme d'une guillotine.» V. Hugo, *Choses vues*, dans *Écrits sur la peine de mort*, p. 61-63.

stratégie qu'il adopte. Ce qu'il choisit de rappeler, ce n'est pas le prix abstrait de toute vie, mais sa singularité, irremplaçable, insubstituable. Et avec elle, le fait que chacune de ces vies est plus mystérieuse, plus insondable qu'aucun jugement ne saurait le reconnaître. Décrivant de façon initiale – comme le coup d'envoi d'une œuvre à venir – le dernier jour d'un condamné dans un roman éponyme, les dernières heures d'un homme singulier dont on ne saura jamais ni le nom ni le crime (comme si tout cela était dans le fond secondaire face au caractère universel de la cause), il fait ce que ni le droit ni la philosophie ni la sociologie ne peuvent faire dans la même mesure ; il montre ce que la peine de mort s'autorise à supprimer : un être au monde, une sensibilité, un toucher, une vision, un goût absolument uniques. Le choix même de l'auteur qui fait du condamné le narrateur a pour effet premier d'ouvrir le monde qui lui est propre, au moment précis où celui-là même qui tente de le décrire à la première personne a la certitude insupportable, la certitude anticipée de sa disparition. Ainsi du moment où le condamné apprend la sentence qui ne lui laisse plus d'espoir :

Une révolution venait de se faire en moi. Jusqu'à l'arrêt de mort, je m'étais senti respirer, palpiter, vivre dans le même milieu que les autres hommes ; maintenant je distinguais clairement comme une clôture entre le monde et moi. Rien ne m'apparaissait plus sous le même aspect qu'auparavant. Ces larges fenêtres lumineuses, ce beau soleil, ce ciel pur, cette jolie fleur, tout cela était blanc et pâle, de la couleur d'un linceul. Ces hommes, ces femmes, ces enfants qui se pressaient sur mon passage, je leur trouvais des airs de fantômes<sup>1</sup>.

Un peu plus tard vient le temps d'un sentiment de révolte contre l'amputation de la vie : « Quoi ! le soleil, le printemps, les champs pleins de fleurs, les oiseaux qui s'éveillent le matin, les nuages, les arbres, la nature, la liberté, la vie, tout cela n'est plus pour moi<sup>2</sup>. »

Nous reviendrons sur la façon dont le « temps de la peine de mort » est un temps indéfiniment arrêté. Attardons-nous, en attendant, sur ce que rappelle ici Hugo : il y a dans toute vie un « être au monde », c'est-à-dire une relation à la nature, au ciel, aux étoiles, aux arbres, aux murs de la ville, à leur cortège

---

1. V. Hugo, *Le Dernier Jour d'un condamné*, p. 272.

2. *Ibid.*, p. 279.

de sons, d'odeurs et de couleurs qui en fait la singularité absolue. Chaque fois qu'il évoque – et il n'aura jamais cessé de le faire – le destin confisqué d'un condamné, sa vie interrompue, Hugo ne manque pas de le mettre en avant. Qu'est-ce que la vie? Qu'est-ce que la vie d'un vivant singulier, absolument singulier, en tant que tel? À défaut non pas de poser la question, mais de le faire apparaître, par l'écriture, dans un portrait ou dans un récit, il est impossible de comprendre et de se représenter ce qui aura constitué, pour Hugo, le fer de lance de son argumentation contre la peine de mort (que nous reprendrons longuement *in fine*), à savoir «l'inviolabilité de la vie humaine». Voilà en quoi consiste le secours premier du récit qui le rend indispensable. Voilà où réside sa force initiale et – dès lors qu'on songe à l'œuvre de Hugo et à tous les condamnés qu'elle met en scène – inaugurale. L'inviolabilité trouve son fondement dans le caractère absolument singulier de la vie. Et l'oubli de la première, sa négligence ou son déni est indissociable de l'ignorance du second ou de son mépris, comme le rappelle toute forme de terreur, partout où elle impose sa loi, dans le monde :

C'est moi qui vais mourir! Moi, le même qui est ici, qui vit, qui se meut, qui respire, qui est assis à cette table, laquelle ressemble à une autre table, et pourrait aussi bien être ailleurs; moi, enfin, ce moi que je touche et que je sens, et dont le vêtement fait les plis que voilà<sup>1</sup>!

Ce qui constitue dès lors le point commun de tous les argumentaires, juridiques, politiques et sociaux en faveur de la peine de mort – et avec eux, de toutes les justifications de la violence meurtrière, sous quelque forme qu'elle se manifeste – est leur dénégation partagée de cette singularité. Voilà ce qui conjoint, dans un même combat, le refus de la peine de mort appliquée aux détenus de droit commun et celui de la terreur politique. Et c'est pourquoi, au bout du compte, *Le Dernier Jour d'un condamné* et *Quatre-vingt-treize* relèvent du même engagement. Entre les deux, Hugo n'aura cessé de déployer, sous toutes les formes possibles, son argumentaire contre la peine capitale. Et parmi tous ces textes, il en est un au moins qui choisit de rappeler, dans la même perspective que les récits que l'on vient d'évoquer, le plus simplement qui soit, ce que les partisans de la peine de mort oublient toujours de prendre en

---

1. *Ibid.*, p. 325.

considération, souligne-t-il, quand ils en défendent le principe, comme celui d'un châtement suprême « irréversible », « irrévocable » et « irréparable ». S'il est vrai qu'on se demande ici, au fil conducteur d'une lecture de Hugo, ce qui pourrait être encore dit, ce qui devrait être rappelé pour entraîner cette conversion du cœur et de l'esprit qui conduirait ceux et celles qui résistent encore à prendre fait et cause pour l'abolition, on trouve comme condition première la représentation principielle de ce qu'est « un homme » – non pas tel condamné en particulier qu'identifie son crime, sa condition sociale, son histoire propre, mais tout homme, c'est-à-dire tout condamné potentiel à la peine capitale, comme l'est au demeurant le narrateur du *Dernier jour d'un condamné*. Qu'est-ce qu'un homme ? Que sait la société de l'homme dont elle décide la mort, insouciant de la façon dont celle-ci détruit la vie de ceux et celles qui lui sont liés, à commencer par sa famille ? Que sait-elle de ce qui fait la singularité de sa vie propre, non pas seulement de son histoire dépouillée par les tribunaux, mais de son monde, du monde qu'à elle toute seule cette vie signifie